

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
21 Octobre 2016**

**OBJET :** Commune de Gémenos - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2017 - Tranche 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à la commune de Gémenos, au titre des Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, une subvention de 710 884 € pour la tranche 2016 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2017 dont la dépense s'élève à 1 778 798 €HT, conformément à l'annexe 1,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Gémenos la convention de partenariat (avenant n°1 au contrat départemental), définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

- d'approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 3 000 000 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune de Gémenos en application de la délibération n°184 du 11 décembre 2015.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**